



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC  
L'ASSOCIATION LES COLPORTEURS POUR  
L'ORGANISATION DE DIX-HUIT  
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLES LES  
10, 11, 12, 17 MAI ET 7, 8, 9, 10, 11 JUIN 2021**

**DÉCISION N° DM-21-150  
EN DATE DU 21 AVRIL 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Les Colporteurs, représentée par Madame Valérie Granier Deferre, dont le siège social est situé Maison Allignol- 07 220 Saint Thomé – pour l'organisation de dix-huit représentations du spectacle « Toyo », les 10, 11, 12, 17 mai et 7, 8, 9, 10, 11 juin 2021, dont le prix de cession est fixé à 13 124,20 € (treize mille cent vingt-quatre euros et vingt centimes) TTC ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Les Colporteurs, représentée par Madame Valérie Granier Deferre, dont le siège social est situé Maison Allignol- 07 220 Saint Thomé – un contrat de cession pour l'organisation de dix-huit représentations du spectacle « Toyo », les 10, 11, 12, 17 mai et 7, 8, 9, 10, 11 juin 2021, dont le prix de cession est fixé à 13 124,20 € (treize mille cent vingt-quatre euros et vingt centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210421-lmc1H8374H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 21/04/2021  
Date de Publication : 21/04/2021